



Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service



Supported by
giz
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT



ANNONCE DE BOURSE DE RECHERCHE 2023

DU:

“ RESEAU D'EXCELLENCE SUR LA GOUVERNANCE FONCIERE EN AFRIQUE ”

Objectifs du programme

L'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD) est financé par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), à la demande du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), pour organiser des mesures de soutien au "Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique (NELGA)".

NELGA est un partenariat de plus de 70 universités et institutions de recherche africaines de premier plan qui ont fait leurs preuves en matière d'éducation, de formation et de recherche sur la gouvernance foncière.

The objectives of NELGA are:

- Améliorer les opportunités de formation et les programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique ;
- Promouvoir la recherche fondée sur la demande en matière de politique foncière ;
- Mettre en relation les universitaires et les chercheurs à travers l'Afrique ;
- Créer des données et des informations pour le suivi et l'évaluation des réformes de la politique foncière ;
- Renforcer les liens entre les politiques et la recherche.

Le DAAD offre des bourses de recherche pour des séjours de recherche ou des études sur le terrain en Afrique centrale.

Candidats éligibles

Nous invitons les membres du personnel et les étudiants des institutions partenaires de NELGA ayant une formation en gouvernance foncière ou dans un domaine connexe à demander un financement pour les **bourses de recherche de NELGA**.

Les candidats doivent

-
-

- avoir obtenu au moins un premier diplôme universitaire (premier cycle) dans un établissement d'enseignement supérieur d'État ou reconnu par l'État;
- être inscrits ou faire partie du personnel d'une des universités partenaires de NELGA ou d'un établissement associé;
- retourner à leurs études/à leur lieu d'affectation à la fin de la bourse;
- être ressortissants d'un pays africain;
- obtenir un congé de leur établissement d'origine pour effectuer une étude sur le terrain.

Les femmes et les candidats issus de régions ou de groupes moins privilégiés sont particulièrement encouragés à poser leur candidature.

Les domaines éligibles

Les candidats doivent avoir une formation en gouvernance/gestion foncière ou dans un domaine connexe (par exemple, administration territoriale, économie foncière, planification urbaine et régionale, géomatique).

Les candidatures doivent couvrir les domaines clés suivants :

- **Prévention des conflits fonciers**
- **Analyse des conflits fonciers**
- **Résolution des conflits fonciers :**

Une attention particulière sera accordée aux propositions portant sur des sujets qui soutiennent l'initiative de recherche de NELGA sur la "Gestion durable des conflits transfrontaliers agriculteurs/éleveurs en Afrique centrale". Une fiche d'information sur l'initiative de recherche accompagne cette annonce.

Lieu d'occupation

Les bourses sont valables sur le terrain, dans un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État ou dans un institut de recherche non universitaire en Afrique centrale. La bourse n'apporte pas de soutien financier à la recherche au sein de l'établissement d'origine du candidat.

Durée

Les bourses sont valables pour une période **d'un à trois mois**, selon le projet en question et le calendrier du candidat. Seuls les mois entiers sont finançables. La bourse n'est pas renouvelable.

Valeur

La bourse consiste en:

- une allocation de recherche mensuelle de 460 euros;
- une allocation de voyage forfaitaire : 280 euros pour le pays, 430 euros pour les pays voisins, 630 euros pour la région, 980 euros pour l'extérieur de la région.

Conditions générales

La bourse ne couvre pas les frais de subsistance. Un mois après la fin de la bourse, le boursier doit fournir un rapport détaillé sur la mise en œuvre de la recherche et ses résultats. La bourse n'est pas renouvelable. Le financement n'est éligible qu'une fois par an, par sujet et par étape éducative.

Procédure de candidature

Les candidats seront tenus de :

1. s'inscrire en ligne via le portail du DAAD (s'ils ne sont pas déjà enregistrés) <https://portal.daad.de/>
2. postuler en ligne sous le lien suivant : [Cliquez ici](#)

Pour toute question technique concernant le portail du DAAD, veuillez contacter exclusivement portal@daad.de.

Document à soumettre

- Formulaire de demande du DAAD, dûment rempli (disponible dans le portail du DAAD);
- Curriculum Vitae, y compris la liste des publications (le cas échéant);
- Une description détaillée de la proposition de recherche et une description des travaux de recherche antérieurs (max. 10 pages). La description doit aussi présenter la mise en œuvre prévue (organisationnelle) de la recherche;
- Un calendrier hebdomadaire détaillé des travaux de recherche prévus;
- Une lettre confirmant la supervision par un conseiller académique de l'institut d'accueil, qui fait référence à la proposition du candidat et confirme que l'institut

d'accueil fournira un lieu de travail (ne s'applique pas aux études sur le terrain) ;

- Les copies des diplômes/certificats universitaires avec la note finale correspondante et les transcrits des dossiers pour toutes les années (y compris une explication du système de notation) ;
- Une référence récente d'un professeur d'université en mesure de fournir des informations sur les qualifications du candidat.

Délais

Les délais sont les suivants :

Délais de soumission	Début de la bourse
12 octobre 2023	1 janvier 2024

Critères de sélection

Les critères de sélection les plus importants sont

- un projet de recherche convaincant et bien planifié ;
- les résultats universitaires ;
- la pertinence de la proposition par rapport aux thèmes de recherche décrits dans la fiche d'information ci-jointe

Tout document supplémentaire attestant de la pertinence académique de la proposition de recherche ou fournissant des informations sur les activités extrascolaires pertinentes du candidat sera également pris en compte dans l'évaluation.

Une attention particulière sera accordée aux propositions qui traitent de la zone transfrontalière et des sujets décrits dans la fiche d'information accompagnant cet appel. Une attention particulière sera accordée aux candidats qui ont suivi avec succès le MOOC "Terres et conflits" de l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) et de l'Université de Yaoundé I.

Contacts

Pour toute question concernant **la procédure de candidature**, veuillez contacter

- Mme Hellen Sahlmann (sahlmann@daad.de)

Pour les questions concernant **le NELGA**, veuillez contacter

- M. Roland Hubner (roland.hubner@giz.de)

Gestion durable des conflits transfrontaliers agriculteurs/éleveurs en Afrique centrale

Cameroun – Tchad - République Centrafricaine

Contexte

Les conflits entre éleveurs et agriculteurs dans la zone frontalière tri-nationale Cameroun – Tchad – République Centrafricaine sont de plus en plus préoccupants. Ces conflits sont notamment liés aux problématiques de croissance démographique, du changement climatique et à la raréfaction des ressources comme les terres et l'eau. Les politiques foncières et pratiques coutumières ne sont malheureusement pas aptes à prévenir ces conflits entre éleveurs et agriculteurs dans la zone. Dans ce contexte, l'Université de Yaoundé I a l'ambition de mettre en œuvre une initiative de recherche action afin de trouver des solutions durables aux conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la zone frontalière. Ce projet, initié dans le cadre du « Réseau d'Excellence pour la Gouvernance Foncière en Afrique » (NELGA), s'inscrit en droite ligne avec les objectifs de développement durable et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la gouvernance dans ces pays.



Une analyse des causes des conflits agropastoraux dans les zones frontalières entre le Cameroun, le Tchad et la RCA a permis d'identifier 4 facteurs principaux :

- **Politique**, notamment concernant la circulation des armes légères dans la région, l'insécurité et la faiblesse des États ;
- **Culturel**, lié entre autres à la méconnaissance des règles foncières et des spécificités pastorales ;

- **Économique**, avec en particulier l'augmentation des besoins sociaux et la raréfaction des ressources naturelles ;
- **Environnemental**, étroitement lié aux conséquences du changement climatique et le changement des pratiques pastorales qui en découle.

Objectif du projet :

Le projet vise à proposer des solutions durables pour réduire les conflits fonciers transfrontaliers entre le Cameroun, le Tchad et la RCA. Il s'articule notamment autour de 4 objectifs spécifiques :

- **Renforcer la bonne gouvernance** des régimes fonciers pastoraux ;
- **Prévenir et réduire la conflictualité** au sein des communautés agropastorales ;
- Lutter contre les effets de **la crise environnementale** ;
- **Renforcer les capacités** de résilience des ménages pastoraux et agro-pastoraux.

Resultats attendus:

- Développer une stratégie de gouvernance foncière ;
- Conceptualiser des mécanismes de prévention et de réduction des conflits ;
- Elaborer des approches de gestion durable des terrains agricoles et pastoraux ;
- Etablir des pistes de renforcement des capacités productives, de sécurisation des revenus et de changements de comportements sociaux.

Zone du projet :



La zone d'intervention du projet s'étend tout au long de la frontière entre le Cameroun, la RCA et le Tchad :

- **Cameroun** : département de la Boumba et Ngoko (Région de l'Est) au sud, département du Mayo-Rey (Région du Nord) ;
- **Tchad** : de la province du Logone Oriental au Sud, à la province du Lac au Nord ;

RCA : de la préfecture Ouham Pende à l'Ouest, à la préfecture de Vakaga à l'Est.

Plusieurs activités sont planifiées pour mener à bien ce projet, et portent entre autres sur :

1. La situation et la cartographie des ressources convoitées ou exploitées (points d'eau, pâturages, terres salées) par une communauté au-delà des frontières de son pays et leurs périodes d'exploitation
2. L'inventaire de l'ensemble des conflits (typologie, fréquence et acteurs impliqués) de la zone de mise en œuvre du projet
3. La cartographie des conflits liés à l'exploitation des ressources agropastorales transfrontalières
4. L'identification des différents mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits existants dans la zone d'intervention du projet
5. Le recensement des différentes conventions locales (par zone)
6. L'identification et cartographie des différents couloirs de passage/transhumance existant entre les villes frontalières de la zone du projet

7. L'identification des différentes stratégies développées par les populations pour un accès apaisé et la gestion des conflits survenus au cours de la transhumance transfrontalière
8. L'élaboration d'un répertoire des acteurs et institutions traditionnels et/ou actuels impliqués dans la prévention et la gestion des conflits dans la zone d'intervention du projet
9. L'état des lieux des instruments réglementaires et institutionnels (organisations internes, textes, organigrammes...) relativement à la gestion des conflits de nature agropastorale et des instances supranationales susceptibles d'arbitrer, régler, accompagner les États d'Afrique centrale dans les situations de difficultés foncières
10. L'état des lieux et l'analyse des réglementations en vigueur, des arrangements institutionnels, des ressources et des opportunités en matière de gouvernance foncière locale et de prévention des conflits agropastoraux
11. L'inventaire et analyse du niveau actuel des capacités institutionnelles et des lacunes dans les institutions locales concernées par la gouvernance foncière et la prévention des conflits agropastoraux.

Les financements pour mener à bien ce projet de recherches ne sont pas encore sécurisés. Mais en attendant, l'Université de Yaoundé I encourage les partenaires, les professeurs et les étudiants du réseau NELGA à s'approprier les thèmes de recherches identifiés comme prioritaire dans le cadre de ce projet de recherche action.